



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président du
Comité Technique Paritaire
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 12 avril 2010

Objet : questions diverses CTP

Monsieur le Président,

Au cours du CTP en date du 8 avril dernier et au moment d'aborder les questions diverses, vous avez refusé que l'on pose des questions pour lesquelles nous n'avions pas fait de demande par courrier.

Nous sommes très surpris par cette attitude et ce refus. Par le passé, toutes les questions étaient traitées et des discussions ou des explications étaient engagées entre le représentant de notre établissement que vous êtes, le DDSIS et les partenaires sociaux. De plus, dans les différentes convocations reçues, le chapitre questions diverses apparaissaient et apparaît toujours mais jamais il n'était précisé qu'il fallait le faire de façon manuscrite.

Nous avons eu la faiblesse de penser que les instances paritaires étaient faites pour qu'un réel dialogue social puisse s'établir entre la direction et les partenaires sociaux qui représentent l'ensemble des personnels du SDIS. A l'évidence vous ne faites plus ce choix. Si nous ne pouvons plus dialoguer dans cette instance, nous interpellons d'autres interlocuteurs locaux ou départementaux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Copie :

Mr le Préfet délégué à la sécurité
Mr le Pdt du CA du SDIS69

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN